



MAIRIE DE VILLENEUVE-EN-RETZ
DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

Inscrits : 29
Présents : 26
Votants : 29

L'an deux mil vingt-et-un, le neuf février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villeneuve-en-Retz dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Bourgneuf en Retz sous la présidence de Monsieur FERRER Jean-Bernard, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 3 février 2021

Présents : Mesdames et Messieurs Michèle BONNAMY, Yves BLANCHARD, Isabelle CALARD, Nadine CANIVET, Alain DURRENS, Jean-Bernard FERRER, Carlos FOUCAULT, Axel GAYRAUD, Delphine HOUAS, Patricia JOSSO, Robert JOUANNO, Jean-Philippe LE BRAS, Carole LECUYER, Luc LEGER, Sandra MATHIAS, Stéphane ORY, Valérie PENNETIER, Marie-Agnès PICOT-TESSIER, Sylvie PILLONS-LECOQ, Nancy PINEAU, Laurent PIRAUD, Martine PRAUD, Fabrice RONCIN, Ange SPANO, Frédéric SUPLOT, Michel THABARD

Absent : /

Pouvoir : Xavier LE LAY donne pouvoir à Patricia JOSSO, Guylaine MAHE donne pouvoir à Jean-Bernard FERRER, Hervé YDE donne pouvoir à Alain DURRENS

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice RONCIN

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

Le compte rendu du précédent conseil municipal en date du 10 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité

2. DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal, pour information, des décisions prises par lui, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil.

20-151	18/12/2020	Panneaux voirie	Signapose	1 326,00 €
20-152	18/12/2020	Pose de 3 lanternes rue des colins et chemin de la culée	Eiffage	2 433,15 €

21-001	22/01/2021	Eclairage zone 'la Boulangerie' Fresnay	La régionale	860,64 €
21-002	25/01/2021	Branchement eaux pluviales 'Boucherie'	SAUR	2 426,34 €
21-003	25/01/2021	Mission SPS complexe scolaire	ATAE	3 776,00 €
21-004	25/01/2021	Mission bureau de contrôle 'Boucherie'	Qualiconsult	11 460,00 €
21-005	26/01/2021	Vitrines 'Boucherie'	Angelfroid	14 366,40 €
21-006	02/02/2021	Branchement fibre 'Boucherie'	Orange	521,00 €
21-007	02/02/2021	Equipements Espaces verts	Espace Emeraude	653,89 €
21-008	02/02/2021	Branchement cuivre 'Boucherie'	Orange	1 422,58 €
21-009	05/02/2021	Travaux de tranchée	SPIE	1 250,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de ces décisions.

3. FINANCES : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Frédéric SUPIOT, adjoint délégué aux finances, présente le rapport d'orientations budgétaires. Celui-ci vous est joint en annexe.

Michel THABARD « Quel est le coût de la covid 19 pour la commune ? »

Frédéric SUPIOT « L'impact économique pour la commune est d'environ 35 000 € »

Sylvie PILLONS-LECOQ « Qu'est ce qui apparait dans les recettes exceptionnelles ? »

Frédéric SUPIOT « Dans les recettes exceptionnelles, en 2019 et 2020 on a le budget assainissement qui rentre en charge et en recette ainsi que l'attribution exceptionnelle de Sud Retz Atlantique suite à notre changement de communauté de commune. Il y a également la vente du terrain 'Marc Elder'. Autrement, les recettes exceptionnelles sont les remboursements pour arrêts maladie des agents. »

Delphine HOUAS « Au niveau des associations, on en a parlé, mais je trouve que cette hausse de 10% est juste. Moi, en tant que membre d'une association, je m'aperçois qu'on a pu faire aucune manifestation l'année dernière, donc pas de recette. Donc, nous, pour l'association des commerçants, nous avons décidé de faire la gratuité des cotisations pour l'année prochaine, parce qu'on ne se voyait pas imposer au restaurateur, etc., alors qu'ils ont eu une année exécrable, leur imposer une cotisation supplémentaire. Est-ce qu'on ne pourrait pas, quand on voit les chiffres, faire un effort supplémentaire pour les associations ? Car je pense que c'est le tissu actif de la commune. Elles créent plein de manifestations sur la commune. Est-ce que ce n'est pas notre rôle aujourd'hui de leur donner un coup de main ? Je pense que 32 à 35€ c'est bien, mais je pense qu'on peut faire un petit peu mieux. »

Jean-Bernard FERRER « On peut toujours faire mieux, c'est évident. Aujourd'hui, je pense qu'on a pris certaines décisions qui vont dans le bon sens. Au niveau des associations, si on le prend en montant, c'est vrai que ce n'est pas énorme, mais par rapport aux autres années c'est tout de même une augmentation de 10 % qu'on a faite. Sachant que toutes les associations n'ont pas eu de rentrées d'argent mais n'ont pas eu de dépenses non plus.

Delphine HOUAS « Il y a quand même les charges fixes, des frais. »

Jean-Bernard FERRER « Les charges fixes, s'il n'y a pas de salarié, je ne vois pas ce que c'est. »

Delphine HOUAS « Nous, à l'association des commerçants, nous avons décidé de faire la gratuité des cotisations 2021, mais est ce qu'on ne pourra pas avoir un petit coup de pouce. »

Jean-Bernard FERRER « La commission association, où toutes les listes sont présentes, a décidé de cette augmentation. Je pense qu'il fallait en parler à ce moment-là. Aujourd'hui la commission a statué sur une augmentation de 10 %. Maintenant, lorsqu'il y a des associations en difficultés nous avons toujours répondu présent quant aux aides qu'on pourra leur apporter. Je le répète, comme lors de mes vœux, il est hors de question qu'une association ne disparaisse du tissu associatif de Villeneuve. Elles font partie de la vie des communes. Aujourd'hui, l'avenir, on ne le maîtrise pas, donc je pense qu'il vaut mieux tenir que guérir. Donc on va tenir, et s'il faut guérir, on guérira. On sera toujours là pour les associations, je peux vous l'affirmer. »

Delphine HOUAS « Les difficultés ne vont peut-être pas venir maintenant mais dans 6 mois ou après.

Nancy PINEAU « Je vous invite, en tant qu'association, à déposer une demande de subvention. Il ne me semble pas en avoir pour votre association. Donc je vous invite à la déposer. »

Delphine HOUAS « Non, au niveau de l'association des commerçants, on n'est pas concerné. Je parlais des associations en général. »

Nancy PINEAU « J'ai reçu des dossiers de demande de subvention, de subvention exceptionnelle aussi. Parce que certaines ont subi la crise. D'autres, n'ayant pas eues de dépenses, n'ont pas fait de demande, ils ont jugé qu'ils n'avaient pas besoin. Si ça arrive l'année prochaine, je pense que nous sommes assez ouverts et nous allons assez vers les associations pour les inviter à nous faire des dossiers de subventions exceptionnels. Ceux qui ont de grosses demandes ont été contacté. Cette année, nous avons également pris en compte les dépenses liées au covid. Vous verrez tout ça le 23 mars au prochain conseil municipal.

Delphine HOUAS « Je voulais que cet effet ‘rebond’ soit pris en compte. »

Nancy PINEAU « C’est le cas, on fait tout ce que l’on peut. »

Sylvie PILLONS LECOQ « Est-ce que, si on a besoin d’investir par exemple 20 000€ qui ne sont pas inscrits au budget, on peut le faire ? »

Frédéric SUPIOT « Nous avons une marge de 3% dans les imprévus. Si le cas se présente, il y aura un débat au sein du bureau municipal, s’il n’y a pas les crédits, il y a toujours la possibilité de prendre une décision modificative. Autre cas, nous avons besoin de 500 000€. Dans ce cas, il faudra décaler d’une année un projet de l’enveloppe. Il y aura des discussions soit en commission finance, soit en bureau pour arbitrer ce que l’on fait. Après, l’idée c’est de ne pas en rajouter par rapport à ce qui est prévu car nous allons tout déséquilibrer. »

Sylvie PILLONS LECOQ « Est-ce que tant que ce n’est pas voté le 23 mars, les lignes peuvent bouger. »

Frédéric SUPIOT « Oui, mais pas trop. Si vous avez une idée, communiquez la vite. »

Sylvie PILLONS LECOQ « On m’a fait une proposition d’aménagement que je n’ai pas fait remonter. »

Frédéric SUPIOT « Dans la dernière diapo, vous verrez le planning pour faire remonter les demandes sur 2022. »

Jean-Bernard FERRER « Pour compléter, tous les ans, on fait une demande de projets aux commissions pour le PPI. Et là il faut vraiment se lâcher. Ce que je dis c’est qu’il n’y a pas de bons ou de mauvais projets. Et ensuite, ce sont les commissions elles-mêmes qui vont prioriser leurs projets. C’est au moment du PPI qu’il faut donner toutes les idées. Sur 15-20-30 idées, il n’y en a peut-être que 3-4 qui seront retenues par ce qu’il faut de l’argent. »

Le Conseil municipal après délibéré, à l’unanimité

- *PREND ACTE du débat d’orientations budgétaires présenté sur la base du rapport d’orientations budgétaires ;*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à remplir toutes les formalités administratives nécessaires à la transmission de ce débat.*

4. FINANCES : OUVERTURE DU ¼ DES CREDITS D’INVESTISSEMENT 2021

Frédéric SUPIOT informe les conseillers que le vote du budget se déroulera à la fin du mois de mars.

Dans cette attente, il est possible néanmoins d’ouvrir des crédits en section d’investissement.

Vu l’article L1612-1 du CGCT permettant au Conseil Municipal d’autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant la nécessité de ne pas interrompre les programmes d’investissement en cours,

Le Conseil municipal après délibéré, à l’unanimité

- *AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans les limites suivantes :*

204 Subventions d’équipement versées :	43 875 €
21 Immobilisations corporelles :	788 875 €
23 Immobilisations en cours :	397 500 €

Ces crédits seront inscrits au budget général de la commune pour l’exercice 2021 lors de son adoption.

5. FINANCES : TARIF LOCATION SALLE POUR REGROUPEMENT APRES SEPULTURE

Nancy PINEAU informe les conseillers, que suite au précédent conseil municipal et à l'ajournement de la fixation du tarif pour la location d'une salle après les sépultures, elle a proposé ce sujet à sa commission. Il est proposé un allègement du tarif et non une gratuité à 35€ pour les défunts de la commune et à 50€ pour les défunts hors commune.

Actuellement, les tarifs sont respectivement de 53 € et 105 €.

Michel THABARD « Personnellement, et le groupe 'demain Villeneuve', nous regrettons que vous n'ayez pas pris acte de notre demande. »

Nancy PINEAU « On l'a partiellement prise en compte. Je m'étais engagée à débattre de nouveau de ce tarif. Le débat a été très limité parce qu'à partir du moment où nous n'avons pas été dans votre sens, il a été clos tout de suite.

Michel THABARD « Nous avons une proposition, nous savions qu'elle a été refusée. Point barre. »

Nancy PINEAU « C'est votre point de vue. »

Jean-Bernard FERRER « Il y a une commission qui a travaillé, qui a fait des propositions, qui ont été acceptées, pas à l'unanimité, mais à la majorité. La somme de 35 € ne couvre même pas le nettoyage de la salle. Donc je pense que le respect des agents qui passent pour le ménage après le rassemblement est important. Quand on voit le prix que coûtent les obsèques, je pense que 35 € ce n'est pas énorme. »

Michel THABARD « Sachez que pour certaines familles, 35 € c'est énorme. »

Jean-Bernard FERRER « Oui en effet. La commission a tenu compte de ta demande, certes pas à 100%, mais elle a tenu compte des arguments que tu as avancé. La commission a travaillé, elle a tranché. »

Nancy PINEAU « Certains membres de la commission ne souhaitent pas toucher aux tarifs. C'est pour ça que j'ai proposé, avec d'autres membres de la commission, ces tarifs qui prennent les 2 points de vue. »

Le Conseil municipal, après délibéré, avec 25 voix Pour et 4 voix Contre de Robert JOUANNO, Jean-Philippe LE BRAS, Sylvie PILLONS-LECOQ et Michel THABARD

- *FIXE les tarifs de location de salle pour les sépultures comme indiqués ci-dessus,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour intervenir aux documents.*

6. FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) « PLAN DE RELANCE »

La commune de Villeneuve-en-Retz a le projet d'isoler la salle polyvalente de Saint-Cyr en Retz. Ce projet est éligible à une dotation de l'Etat au titre de la DSIL « Plan de Relance ». Le coût du projet est de 27 865€

Le plan de financement s'établit ainsi :

Plan de financement prévisionnel Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou à défaut le courrier de demande				
Financiers	Coût prévisionnel HT	Montant de la subvention HT	Indiquer si sollicité ou acquis	Taux de subvention
DSIL	27 865,00 €	8 359,00 €		30,00%
Sous-total		8 359,00 €		
Autofinancement	27 865,00 €	19 506,00 €		70,00%
Coût HT		27 865,00 €		

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité

- *APPROUVE le projet et le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté*
- *SOLLICITE toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet et plus particulièrement celles présentées dans le plan de financement dont la DSIL « Plan de relance ».*
- *AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.*

7. FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION PDLRIC (PAYS DE LOIRE RELANCE INVESTISSEMENT COMMUNAL) POUR L'ACQUISITION DU SDIS

L'offre de 913 000 € a été acceptée par le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique (SDIS).

Pour mener à bien cette acquisition, afin de regrouper les services techniques et de disposer d'un vrai centre technique municipal, la commune peut demander une subvention de 20% du projet, plafonnée à 75 000 €, au titre du programme « » (PLRIC).

Le plan de financement du projet d'acquisition est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Acquisition	913 000 €	Région – PdLRIC	75 000 €	8,21%
		Autofinancement	838 000 €	91,79 %
Total	913 000 €	Total	913 000 €	100,00%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 28 voix Pour et 1 voix Contre de Jean-Philippe LE BRAS

- *APPROUVE le projet d'acquisition du SDIS, le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et l'inscription des crédits au budget 2021,*
- *AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier*

8. FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION FRDC (FONDS REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES) – AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE FRESNAY

Dans le cadre du fonds régional de développement des communes (FRDC), une subvention pour l'aménagement du cimetière de Fresnay peut être sollicitée.

Le montant du projet est de 30 352.60 €

Le projet consiste à réaliser des enrobés noirs et de couleur beige et réaménager l'espace devant le columbarium.

Le plan de financement du projet se décompose comme suit :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant	Nature	Montant	%
Travaux	30 352.60 €	Région – FRDC	3 035.26 €	10 %
		Autofinancement	27 317.34 €	90 %
Total	30 352.60 €	Total	30 352.60 €	100,00%

Sylvie PILLON-LECOQ « J'ai une question technique sur les enrobés. Je voulais savoir si le choix était fait pour des enrobés poreux ou alors les enrobés classiques que l'on connaît qui imperméabilisent nos sols. »

Laurent PIRAUD « C'est un enrobé classique. »

Sylvie PILLON-LECOQ « Après, il faudra travailler, parce que dans le cadre de la transition écologique, il y a plein de subventions possibles pour des projets écologiques, notamment par rapport à la libre circulation des eaux dans les sols. A l'avenir, il faudra peut-être se pencher sur le côté écologie, santé. La santé de l'environnement c'est notre santé à nous. Je sais que c'est plus cher et je connais le cimetière de Fresnay qui n'est pas très grand, ça aurait pu être possible. Il faut éviter le plus possible d'imperméabiliser nos sols.

Jean-Bernard FERRER « C'est une idée à retenir pour nos prochains projets. »

Laurent PIRAUD « Je ne sais pas, entre un enrobé drainant et un enrobé classique, on est sur les mêmes matériaux. Après, il faudrait changer de technique d'enrobé, comme cela a été fait sur la route de Bouin. Ce ne sont pas les mêmes produits, les mêmes matériaux, les mêmes liants. Pour le cimetière, il sera drainé comme avant, car il n'y a que quelques allées d'enrobées. Mais sur d'autres projets, comme une grande surface de parking, on pourra travailler autrement. »

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- *APPROUVE le projet de réhabilitation du cimetière de Fresnay, le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus et l'inscription des crédits au budget 2021,*

- *AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier*

9. VOIRIE : CREATION DE LIEU-DIT

Une maison a été construite sur une parcelle proche d'une exploitation agricole mais l'adresse de celle-ci n'a jamais été transmise au service national d'adressage (SNA).

Il est proposé de créer le lieu dit « Les Fosses » et de donner le numéro 1 à cette maison.

Parallèlement à cette demande, il faudrait transmettre au SNA les coordonnées du lieudit « Le Roulot », car celui-ci n'est pas référencé et créé des soucis d'identification de ce point de livraison.

Sylvie PILLON-LECOQ « Que fait la Mairie, une fois le nouvel adressage décidé ? Parce que je suis concerné par le changement d'adresse et les livreurs privés ne trouvent pas l'adresse, uniquement la poste. »

Laurent PIRAUD « La même chose que ce que l'on a fait pour la commune nouvelle. Toutes les adresses ont été collectées et envoyées au centre national de l'adressage. De cette base-là, chaque opérateur, Google, maps, ... va chercher les données ponctuellement et les intègre dans leur logiciel. A quelle fréquence, ils vont chercher ces infos ? Je ne sais pas. C'est une banque nationale qui regroupe tout. »

Sylvie PILLONS-LECOQ « Donc, il n’y a pas eu de mise à jour depuis plus de 2 ans. »

Jean-Bernard FERRER « Nous avons vérifié auprès de la poste. Ils ont bien les nouvelles adresses notamment ‘la galopinière’. C’est un réel souci. Le pire, c’est qu’il y a certains organismes d’Etat qui n’ont pas dans leur base de données ces adresses-là, alors qu’ils devraient être les premiers à les avoir. »

Le Conseil municipal après délibéré, à l’unanimité

- *CREE les lieux-dits « les Fosses » et « Le Roulot »,*
- *DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette affaire*

10. INSTITUTION : MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L.5211-18 du CGCT, L.5211-19, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte,

Vu la délibération n°2020-63 du 5 novembre 2020 adoptée par le Comité syndical du SYDELA et portant modification statutaire,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que par délibération en date du 12 décembre 2019, la Communauté d’agglomération CAP ATLANTIQUE a pris la décision d’adhérer au SYDELA avec transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à compter du 1er janvier 2020 ;

Considérant que, par délibération en date du 28 mars 2019, la Communauté d’agglomération de Pornic Agglo – Pays de Retz, ainsi que l’ensemble de ses Communes membres ont accepté l’adhésion de la Commune de VILLENEUVE-EN-RETZ à l’intercommunalité. Cette intégration a également été validé par délibération du 17 juillet 2019 de la commune en question ;

Considérant que cette adhésion et le changement d’EPCI de rattachement de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ doivent donc être prises en compte dans les statuts du SYDELA ;

Considérant qu’il est nécessaire d’engager une modification des annexes 1 et 2 des statuts du SYDELA sur les points ci-après :

- Annexe 1 : Liste des collectivités adhérentes - ajout de la Communauté d’agglomération CAP ATLANTIQUE

- Annexe 2 : Répartition des sièges de délégués au Comité syndical pour les collèges électoraux :

o Ajout de la Communauté d’agglomération CAP ATLANTIQUE au Collège électoral « Presqu’île de Guérande – Atlantique » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical ;

o Transfert de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ du Collège électoral de « Sud Retz Atlantique » vers le Collège électoral de « Pornic Agglo Pays de Retz » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical pour chacun des deux Collèges électoraux concernés par le transfert.

Le Conseil municipal après délibéré, à l’unanimité

- *APPROUVE les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes*
- *APPROUVE la modification du périmètre du SYDELA suite à l’intégration de la Communauté d’agglomération CAP ATLANTIQUE et au transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.*

11. AFFAIRES FONCIERES : CONVENTION AVEC LE SDIS (SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS) POUR LA MISE A DISPOSITION DU GROUPEMENT

Monsieur le Maire informe les conseillers que le SDIS va être acquis dans les prochaines semaines par la commune.

Conformément aux engagements qui ont été pris avec le président du SDIS, la commune va leur louer gracieusement une partie de ces locaux pendant quelques temps : la partie « visite médicale » devrait être libérée en milieu d'année 2022 et la partie remise/garage en 2023.

Le SDIS prendra à sa charge les fluides sur la base de leur consommation au 1^{er} semestre 2019 (période où ils occupaient seuls le bâtiment dans les mêmes conditions). Il prendra également à sa charge une partie de l'entretien des locaux.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- *DECIDE de la mise à disposition au SDIS 44 d'une partie des locaux, à compter de la signature de l'acte administratif,*
- *AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, et notamment la convention de mise à disposition des locaux*

12. AFFAIRES FONCIERES : ACTES ADMINISTRATIFS

Les collectivités territoriales peuvent recourir à l'établissement d'actes en la forme administrative pour la vente, l'acquisition ou l'échange d'immeubles.

En effet, aux termes de l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les maires sont habilités à recevoir et à authentifier les actes administratifs :

«Les maires, les présidents des conseils départementaux et les présidents des conseils régionaux, les présidents des établissements publics rattachés à une collectivité territoriale ou regroupant ces collectivités et les présidents des syndicats mixtes sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux, passés en la forme administrative par ces collectivités et établissements publics.

Lorsqu'il est fait application de la procédure de réception et d'authentification des actes mentionnée au premier alinéa, la collectivité territoriale ou l'établissement public partie à l'acte est représenté, lors de la signature de l'acte, par un adjoint ou un vice-président dans l'ordre de leur nomination ».

Ainsi, l'exercice de fonction notariale de réception et d'authentification d'actes administratifs est un pouvoir propre du maire, qui ne peut être délégué.

Afin d'assurer l'indépendance et la neutralité de l'autorité recevant l'acte, le Conseil Municipal est appelé à désigner un adjoint qui représente la collectivité partie à l'acte (vendeur ou acquéreur) et signe en son nom.

Les actes susceptibles d'être concernés par leur authentification en la forme administrative sont ceux qui sont soumis à l'obligation de publicité foncière (ventes, acquisitions d'immeubles, servitudes...).

Considérant l'intérêt pour la commune de régulariser certaines transactions immobilières sous cette forme, il est proposé de désigner Yves BLANCHARD, maire délégué de Bourgneuf-en-Retz, adjoint de droit, pour représenter la commune.

Cette procédure sera utilisée au cas par cas, selon les caractéristiques des acquisitions ou cessions à réaliser.

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité

- *DESIGNE Yves BLANCHARD, Maire délégué de Bourgneuf-en-Retz, adjoint de droit, comme représentant de la collectivité,*

- *AUTORISE celui-ci à signer les actes authentiques en la forme administrative au nom de la commune.*

13. RESSOURCES HUMAINES : INSTAURATION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

La trésorerie de Machecoul, dans un mémo comptable du 06/01 dernier a rappelé la législation sur les rémunérations d'heures supplémentaires pour les agents de la collectivité.

Elle s'est aperçue qu'un nombre très restreint de collectivités respectait scrupuleusement les textes en vigueur.

La commune avait déjà délibéré le 19 décembre 2018 à ce sujet (délibération n°2018-102).

La trésorerie nous demande de délibérer à nouveau pour définir et préciser les emplois et non les grades, pour lesquels il est ouvert le droit aux IHTS.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 82-624 du 20 juillet 1982 fixant les modalités d'application pour les fonctionnaires de l'ordonnance n° 82-296 du 31 mars 1982 relative à l'exercice des fonctions à temps partiel ;

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Considérant ce qui suit :

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux fonctionnaires de catégorie B et de catégorie C ainsi qu'aux fonctionnaires de catégorie A de la filière médico-sociale, dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires, ainsi qu'à des agents contractuels de même niveau et exerçant des fonctions de même nature, sauf si le contrat de ces derniers prévoit un régime d'indemnisation similaire.

L'octroi d'IHTS est subordonné à la réalisation effective d'heures supplémentaires. Sont considérées comme heures supplémentaires les heures effectuées à la demande du chef de service au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Le versement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires est subordonné à la mise en place de moyens de contrôle automatisé des heures supplémentaires. Un décompte déclaratif contrôlable est néanmoins suffisant pour les agents exerçant leur activité hors de leurs locaux de rattachement, ainsi que pour les sites sur lesquels l'effectif des agents susceptibles de bénéficier d'IHTS est inférieur à 10

Les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel peuvent bénéficier du versement d'IHTS. Leur taux sera calculé selon des modalités spécifiques.

Les agents qui occupent un emploi à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des heures au-delà de la durée de travail fixée pour leur emploi. Ces heures sont considérées comme des heures

complémentaires dès lors qu'elles ne les conduit pas à dépasser la durée légale de travail hebdomadaire (35 heures).

Elles sont rémunérées au taux normal, sauf si l'organe délibérant décide de majorer leur indemnisation dans les conditions définies à l'article 5 du décret n° 2020-592 du 15 mai 2020.

Dès lors que la réalisation d'heures au-delà de la durée afférant à leur emploi les conduit à dépasser la durée légale du travail (35heures), les heures supplémentaires peuvent être indemnisées par des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent ne pourra excéder 25 heures par mois.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque agent à temps partiel ne pourra excéder un nombre égal au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures. (Exemple pour un agent à 80 % : 25 h x 80 % = 20 h maximum).

La compensation des heures supplémentaires doit préférentiellement être réalisée sous la forme d'un repos compensateur ; à défaut, elle donne lieu à indemnisation dans les conditions suivantes :

- la rémunération horaire est multipliée par 1,25 pour les quatorze premières heures supplémentaires et par 1,27 pour les heures suivantes.

- L'heure supplémentaire est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée de nuit, et des deux tiers lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.

Pour les agents qui exercent leurs fonctions à temps partiel, le montant de l'heure supplémentaire est déterminé en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement et de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps plein.

Le temps de récupération accordé à un agent est égal à la durée des travaux supplémentaires effectués. Une majoration de nuit, dimanche ou jours fériés peut être envisagée dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération, c'est-à-dire une majoration de 100% pour le travail de nuit et des 2/3 pour le travail du dimanche et des jours fériés.

Il appartient à l'organe délibérant de fixer la liste des emplois ouvrant droit aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ainsi que les conditions d'une éventuelle majoration du temps de récupération.

Le Conseil municipal après délibéré, à l'unanimité

- *INSTAURE les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pour les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emplois suivants :*

Cadres d'emplois	Emploi
Adjoint administratif	Comptable Agent d'accueil polyvalent Responsable affaires scolaires et CCAS Agent d'accueil polyvalent
Adjoint technique	Agent d'entretien esp. verts Agent de nettoyage Agent d'entretien polyvalent Agent d'entretien polyvalent Agent d'entretien esp. verts Agent d'entretien polyvalent

	Agent d'entretien polyvalent
Agent de maîtrise	Responsable secteur espaces verts Responsable secteur bâtiments/voiries
Agent de Police municipale	Gardien de police municipale
Rédacteurs territoriaux	Responsable communication Responsable service du personnel
Technicien	Responsable urbanisme

- *COMPENSE les heures supplémentaires et complémentaires réalisées soit par l'attribution d'un repos compensateur, soit par le versement de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires, étant entendu que le choix entre le repos compensateur ou l'indemnisation est laissée à la libre appréciation de l'agent.*

- *MAJORE le temps de récupération dans les mêmes proportions que celles fixées pour la rémunération lorsque l'heure supplémentaire est effectuée de nuit, un dimanche ou un jour férié.*

- *DIT que le contrôle des heures supplémentaires sera effectué sur la base d'un décompte déclaratif.*

14. AFFAIRES DIVERSES

 Action municipale envers les aînés

Sandra Mathias, adjointe aux affaires sociales prend la parole.

« *Normalement au mois de janvier, se réunissent les aînés. Avec le contexte sanitaire, ça n'a pas pu s'organiser. Avec le CCAS nous avons décidé de trouver une autre formule pour nos aînés. Le budget n'étant pas assez important, j'ai demandé à Fabrice RONCIN et sa commission développement économique de nous accompagner sur le projet. Nous avons mis en place pour 478 personnes un courrier avec un bon de réduction qu'ils pourront utiliser chez nos commerçants. L'idée était de soutenir nos commerçants qui ont été obligés de fermer durant la 2^{ème} vague. »*

Le bon est d'une valeur de 10€. **Fabrice RONCIN** précise qu' « *il est valable à Villeneuve en Retz, jusqu'à la fin de l'année, dans tous les restaurants et les commerces qui ont été obligés de fermer pendant le second confinement . Les commerçants sont invités à collecter ces bons et venir les déposer à la Mairie pour être remboursé. Les bons sont infalsifiables, et ce, dans le but de sécuriser le budget de 5 000€. C'est un budget plus élevé que d'habitude mais on tenait à marquer le coup, pour nos aînés et pour les commerçants qui ont été obligés de fermer contre leur volonté et travailler comme ils l'aurai voulu. »*

Robert JOUANNO « *Il y a des questions de nos aînés sur la vaccination. Pouvez-vous nous dire ou nous en sommes actuellement ? »*

Sandra MATHIAS « *Un courrier a été envoyé aux personnes de plus de 75 ans, pour les informer des mesures à prendre, avec un numéro de téléphone. En effet, il est un peu plus compliqué pour nos aînés de pouvoir faire leur inscription directement par internet. Si besoin, il faut revenir auprès du CCAS de la Mairie. Il faut savoir que depuis fin janvier, 'Aleop', se propose de transporter gratuitement les personnes qui ont l'attestation pour se faire vacciner. Si besoin, la carte peut être faite ou refaite en Mairie. Toutes ces informations ont été communiquées dans le courrier, aussi bien pour le transport que l'inscription. Si je ne dis pas de bêtise, c'est complet jusqu'au 15 février. »*

 Lancement de groupes de travail

Jean-Bernard FERRER, souhaite mettre en place des groupes de travail.

« *Aujourd'hui, il y a beaucoup de choses à faire, vous le savez tous. Vous avez vu qu'il y avait des sommes mises pour la Mairie et pour beaucoup d'investissement.*

Pour la Mairie, vous avez dû voir, pour ceux qui était de l'ancienne mandature, qu'il n'y avait plus que 500 000€. C'est un dossier qui traîne depuis trop longtemps. Nous l'avions mis sur nos professions de foi, il va falloir que nous créons une maison des services. Elle sert à accompagner, entre autre, nos anciens,

mais pas que. C'est pour accompagner un peu tout le monde. C'est pour combattre l'illectronisme, et mettre en place un vrai service au sein de Villeneuve, pour nos habitants. Nous avons rencontré la DRAC pour débloquer la situation et diminuer le périmètre des fouilles qui auraient dû être faites. Comme nous réduisons le périmètre du projet, nous avons des fouilles moins conséquentes à faire. Nous étions partis de 500 000€ et étions monté à 1 300 000€ avec les fouilles. Là on redescend à environ 500 000€, car avec l'achat du SDIS nous allons faire des choses, et ces choses-là nous allons les faire tous ensemble, si vous le voulez bien. Aujourd'hui, nous avons envoyé un courrier à la DRAC leur indiquant que nous avons abandonné le projet et que nous en avons un nouveau en modifiant le périmètre. Ce qui nous permet de lancer des travaux rapidement.

Le premier groupe de travail sera 'la Mairie'. Qu'est-ce qu'on met dedans ? Qu'est-ce qu'on en fait ? L'avenir de la Mairie.

C'est le groupe de travail qui le décidera, mais j'aimerais garder la salle de mariage, parce que c'est une belle salle de mariage. Et autour de ça on va essayer de travailler.

Vous n'êtes pas sans savoir non plus que la Poste commence à se désolidariser du monde rural, que ce soit dans le Pays de Retz ou dans toute la France. Il va y avoir des suppressions de Poste. Nous allons anticiper la chose et je vous propose d'accueillir au sein de cet espace France services, la Poste pour qu'elle devienne communale.

Si nous voulons gagner cette Maison France Services (MFS), il faut savoir qu'il n'y en aura pas beaucoup. Le maillage que l'Etat veut faire, c'est que chaque Maison France Services soit distante entre 15 et 20 minutes. Donc s'il y en a une sur Ste Pazanne, peut-être bien qu'à Villeneuve il n'y en aura pas. Ça ne nous empêche pas de créer une maison de services mais nous n'aurons pas les aides requises. On ne peut pas nous demander ad vitam aeternam de redynamiser les centres bourgs, ce que nous essayons de faire avec la Boucherie, et nous avons d'autres prospects aujourd'hui en vue. On ne peut pas nous demander de revitaliser les centres bourgs si on nous enlève des services. Ces services, on va se battre pour les conserver et dans tous les cas il y aura une maison des services.

Cet espace France services, regroupe tous les services de l'Etat. Je ne parle pas de la Poste, mais de la CAF, ANPE, ... Nous avons reçu le sous-Préfet de Châteaubriant-Ancenis qui s'occupe de l'affaire, auquel nous avons exposé tous les projets que nous avons sur Villeneuve et l'avenir que nous voulons lui donner avec cette Maison France services. Je lui ai rappelé que nous avons déjà une MSAP que Monsieur DURRENS avait signé avec la Poste rue de la Taillée. Nous étions les 2^{ème} de Loire atlantique à mettre une MSAP, et qu'il serait de bon ton que nous la conservions. Nous ferons tout pour avoir cette MFS. Nous en avons discuté avec l'agglomération et le département. Nous avons une fenêtre de tir qui est plutôt pas mal. C'est le préfet de Saint-Nazaire qui prendra la décision. Aujourd'hui nous sommes 6 sur le Pays de Retz à postuler, à voir avec le maillage. Mais ça ne nous empêchera pas : un - de prendre la Poste sous notre coupole et deux - de créer la MFS. J'ai dit au préfet et sous-préfet que nous voulions associer le CCAS à cet espace MFS. Pourquoi le CCAS ? Parce que je ne vois pas comment nous pourrions faire vivre un espace comme celui-ci sans le CCAS. Tous les gens qui viennent pour avoir un renseignement c'est qu'ils ont besoin d'être accompagnés ou qu'ils veulent être accompagnés. Donc le CCAS serait partie prenante de cet espace.

La décision sur l'emplacement des MFS sera prise en fin d'année. Avec un jeu de chaises musicales et avec l'achat du SDIS, nous sommes prêts à faire un accueil unique à la Mairie actuelle où nous sommes, pour accueillir CCAS, la Poste et les services de l'Etat. Et ensuite les services administratifs sur le SDIS et ça nous laisse le temps de rénover la Mairie. Et lorsque la Mairie sera rénovée ce sera à ce groupe de travail de dire ce qu'on veut y mettre dedans et ce que l'on veut y faire.

Ensuite, il y a le marché U, sur lequel on a travaillé lors de l'ancienne mandature où il y a pas mal d'idées qui en étaient sorties. Et le troisième groupe de travail, le musée.

Le musée est un projet qui va durer sur toute la mandature parce que c'est un très gros projet.

Les deux projets prioritaires sont la Mairie et l'avenir du marché U. La Mairie, pour tout de suite et le marché U pour demain. Pour ce faire, le bureau vous propose de mettre 10 élus (7+3) par groupe, on va demander à nos administrés si quelques-uns veulent participer. Vous allez recevoir un mail pour vous inscrire. Vous avez un planning qui résume tout ça. La création de groupe d'élus, la participation citoyenne, on va aller chercher certaines personnes pour travailler avec nous. Les groupes sont constitués après un

passage en conseil municipal et on avance. Sachant que pour la Mairie, j'aimerais que le groupe soit fait très rapidement. »

Frédéric SUPIOT « Est-il possible de participer à plusieurs groupes ? »

Jean-Bernard FERRER « oui, bien sûr. Pour chaque groupe on mettra, deux chefs de projet, en cas d'absence de l'un, l'autre prend le relais. Essayez de répondre rapidement au mail car j'aimerais franchement mettre ces groupes de travail rapidement en route. Si on veut redynamiser nos bourgs, c'est le moment de donner un coup de collier. »

Isabelle CALARD « Lorsque vous ont été présentés les projets 2021, il y avait sur la commission affaires scolaires, le complexe scolaire de Fresnay. Aujourd'hui, nous n'ouvrons pas de groupe de travail sur ce dossier car il a été ouvert en février 2017, quand nous avons commencé à travailler sur le sujet. Il est constitué d'un comité de pilotage qui regroupe, des représentants de l'Ecole, équipe enseignante et représentant de parents d'élèves. Il est aussi représenté par un groupe cantine, de représentants de l'accueil périscolaire, centre de loisirs qui sont désormais des personnels Pornic agglo Pays de Retz et enfin d'élus. A chaque commission 'affaires scolaires' nous faisons un point d'avancement sur ce projet. »

Michel THABARD « Combien de fois s'est réuni ce comité de pilotage ? »

Isabelle CALARD « ... beaucoup de fois. Par exemple depuis août, à la reprise du dossier, le comité de pilotage s'est réuni à 5 reprises. En plus de ces comités de pilotage, j'ai aussi fait des réunions avec l'école, pour aider l'équipe éducative à avancer sur les plans. J'ai également fait des réunions avec le personnel de cantine pour travailler sur les plans. Et nous avons fait des réunions avec Pornic Agglo pour travailler l'espace dédié au périscolaire et centre de loisirs. Vous donner un nombre, ça je ne peux pas mais je peux vous sortir la liste des réunions. Je veux que ce soit très claire. Nous n'avancions pas seul, élus, toutes les parties prenantes sont impliquées à chaque étape. »

Sylvie PILLONS-LECOQ « Dans la commission 'espace vert' il faudra peut-être apporter le projet, notamment s'il y a des aménagements à faire autour de la Mairie. Moi je ne me mettrais pas dans un groupe de travail parce que c'est la Mairie elle-même. Quand il faudra s'occuper des aménagements extérieurs, il faudra mettre dans le projet dans la commission. »

Jean-Bernard FERRER « Bien sûr tout ce qui est aménagement des bourgs. »

Sylvie PILLONS-LECOQ « Moi je suis écolo à 100%, environnement et espace vert. Pour moi tout ça c'est lié. »

 Rappel fermeture des salles – contexte sanitaire

Jean-Bernard FERRER « Ce n'est pas aujourd'hui qu'elles vont rouvrir. Ça je vous le confirme. Avec le contexte sanitaire, il ne se passe pas une journée sans que nous ne recevions de nouvelles normes. »

 Points divers

- Questions liste 'Demain Villeneuve en Retz'
 - o A l'entrée du U express, la boîte aux lettres, oblige les utilisateurs à se garer sur la route, créant une gêne. Est-il possible de mettre quelques buses dans le fossé pour faire un endroit de stationnement ?

Yves BLANCHARD « Je ne sais pas qui a eu l'idée de mettre une boîte aux lettres à cet endroit-là. Il y a 2 questions dans cette question. La question de la boîte aux lettres et la question de la dangerosité du passage entre la pizzeria et le marché U. D'où l'idée de faire une liaison douce à cet endroit-là. Mettre des buses dans le fossé, je ne sais pas si ça résoudra le problème, il faut que je passe voir avec des agents des services techniques pour voir ce qu'il est possible d'être fait. Parce que la boîte aux lettres ne changera pas de place et on sera toujours sur la route pour mettre les lettres dans la boîte. Par contre il est évident qu'avec le projet de liaison douce, cette boîte aux lettres, devra changer d'endroit, parce qu'elle sera dans la liaison douce. Puisque cette liaison douce ira jusqu'aux Salines, et je pense qu'on va essayer d'aller jusqu'à la rue de la Culée. Ce serait bien, pour les riverains des Puymains, d'avoir un accès qui leur permettent d'aller à la zone commerciale facilement. Pour sécuriser la partie entre la pizzeria et le U

express. Au jour d'aujourd'hui, ça me semble compliqué de mettre en place quelque chose parce que l'espace entre le fossé et la route n'est pas si important. C'est pour ça d'ailleurs que les gens marchent sur la route. Il y a certes des gens d'un certain âge mais aussi beaucoup de dames avec des poussettes. C'est ça qui m'a appelé à mettre ce projet en route. C'est une chose à voir, parce que c'est vrai les travaux ne vont pas être fait tout de suite. Je vais regarder avec les services techniques si on peut mettre des balleyroads pour sécuriser un espace entre le fossé et la route. Il faut voir s'il y a la place pour les mettre.

- La déchèterie est obsolète, quid de son avenir.

Jean-Bernard FERRER : « Aujourd'hui c'est un point qui va commencer à être débattu à l'agglomération Pornic Pays de Retz. Pour le moment ils ont changé de place les déchets verts. Mais comme je l'ai dit l'autre jour à Jacky DROUET, il faut mettre les bottes et bientôt le tuba pour avoir accès aux déchets verts. Ces déchets, au-delà de la déchetterie de Villeneuve, c'est un réel problème, et cette gestion des déchets est devenue un débat pratiquement national. Il y a des choses qui seront faites. Lesquelles, il est prématuré de savoir pour le moment. Elle a été aménagée comme on la connaît aujourd'hui, on va essayer de tenir, j'ai demandé un empiérement devant les espaces verts, pour que les gens soient au moins au sec. Et on va continuer à travailler sur la commission déchets dont Patricia et Martine font partie. Voilà ce que je peux dire aujourd'hui, je n'en sais pas plus. »

- Inondations

Jean-Bernard FERRER « On a subi encore des montées d'eaux intempestives sur toute la France et par chez nous. Il y a beaucoup de choses qui ont été dites. Je voudrais ici, remercier Monsieur Hervé DE VILLEPIN et son service SAH parce qu'ils ont vraiment fait du bon boulot, quoi qu'en disent certains. S'ils avaient ouvert au moment où les gens le disent, ce n'est pas les pieds qu'ils auraient eus dans l'eau, c'est autre chose. Merci à eux de faire leur travail dans les conditions particulièrement difficiles. Axel GAYRAUD, qui connaît bien les marais va vous dire quelques mots. »

Axel GAYRAUD « Je souhaitais témoigner de l'épisode que l'on a vécu. Nous avons tous été alerté par nos concitoyens, certains plus inquiets que d'autres. Effectivement, j'ai été en relation étroite avec le SAH. Nous avons quelque chose d'exceptionnel mais pas inédit. Pour les anciens qui connaissent le secteur, il n'y avait rien d'inquiétant. Pour les nouveaux habitants, quand je regarde dans certains secteurs au niveau des marais, qui sont là depuis moins de 10 ans, beaucoup étaient inquiets et sont revenus vers la Mairie. Ce qui était particulier dans ce phénomène là, vous avez tous vu comme moi, la pluie tomber entre décembre et janvier. Vous, vous la voyez tomber, moi je la vois monter. Alors quand je la vois monter, c'est un ou deux jours après sur ces épisodes-là. Ce qui est particulier, c'est que nous avons eu une pluie qui était continue par rapport à d'autres périodes, on a pas eu des gros coups de pluie mais une pluie qui a duré sur l'ensemble du bassin. C'est-à-dire, tout ce qui vient alimenter nos marais. C'est de l'eau qui tombe d'Arthon, de St Colomban jusque sur les parties vendéennes. C'est vrai que les gens s'inquiètent quand ils voient l'eau monter rapidement et sont revenus vers nous en demandant comment nous gérons l'eau, est-ce que le Collet est ouvert ? Il s'est dit un peu tout et n'importe quoi. Effectivement le SAH a essayé de communiquer, je pense qu'ils ont aussi un retour d'expérience pour qu'ils communiquent un peu mieux sur les situations de crises, comme celle-là, pour des fois simplement rassurer. J'avoue que la semaine dernière nous étions, malgré tout assez inquiets. Nous avons eu deux phénomènes. Je vous l'ai dit une pluie continue pendant assez longtemps. Le deuxième phénomène était que les marais étaient assez haut quand la pluie continue est arrivée. Notamment parce qu'une bonne partie des marais n'a pas pu être vidée. Je rappelle que tous nos marais se vidant au niveau du Collet. On a découvert un certain nombre de déchets toxiques, voire très toxiques le long des étiers principaux qui s'évacuent par le Collet. Il y a donc eu une période de 10, 15 jours où les marais n'ont pas été vidangés. Les services du SAH et ceux de la Commune de Bouin entre autres, sont intervenus pour nettoyer tous les résidus d'arsenic que l'on a pu retrouver le long des étiers. On a eu peur, mais pas de pollution majeure. Mais particularité, pendant une dizaine de jours, on a eu un fonctionnement qui n'était pas normal, c'est le premier constat. Avec la pluie continue, tous les marais étaient pleins. Quand on a des grandes marées, on a souvent un temps qui

est perturbé. En période hivernale, ce temps perturbé s'installe en fonction des marées. Donc quand on a des marées de 15 jours avec du mauvais temps et bien ça dure 15 jours. On ne peut donc pas ouvrir comme on le souhaite, l'évacuation au niveau du Collet. C'est le chat qui se mord la queue. On a plus d'eau qui tombe et on n'est pas capable d'évacuer. Tous les marais étaient logés à la même enseigne, pour les principaux autour de nous, les marais de Bouin, Beauvoir, Bois de Cené, Machecoul et Fresnay, Bourgneuf. Il n'a pas pu y avoir de gestion différenciée, car nous étions tous sur des niveaux très très hauts. Quelles que soient les actions sur les ouvrages, les écluses, tout était ouvert et on était tous à la même enseigne et soumis à l'évacuation qu'on pouvait avoir au niveau du Collet. On est passé à côté d'un phénomène qui aurait pu être beaucoup plus important. Fin de semaine dernière, les coefficients de marée était plus bas, ce qui permet d'ouvrir plus longtemps le Collet et donc d'évacuer en théorie plus d'eau. On a eu un début de semaine compliqué parce qu'on a eu du vent. Donc même quand on a de bons coefficients, quand on a du vent finalement la mer remonte plus vite qu'on est capable d'évacuer. Donc on est obligé de fermer à un certain moment donné pour ne pas noyer plus les zones de marais, voire certaines zones habitées. En milieu de semaine il ne pleuvait plus mais l'eau continuait de monter de 4-5 centimètres par jour malgré le beau temps, parce que c'étaient les marais de Machecoul qui se déversaient chez nous. C'est un phénomène hydraulique qui est exceptionnel, la dernière référence c'est 1995 où nous étions dans une situation à peu près similaire. Où on a eu de la chance, c'est que nous avons pu continuer à évacuer et que la grosse perturbation annoncée samedi, on nous avait annoncé 35 mm, n'est pas arrivée. Si cette perturbation était arrivée, en effet, nous aurions pu avoir des maisons, des garages, des abris qui auraient pris l'eau. On n'est pas dans les situations de nos collègues du Sud, ou de la Charente je vous rassure, mais on aurait pu avoir des phénomènes beaucoup plus haut et arriver à des situations que certains ont pu connaître en 1988. Je voulais juste témoigner sur ces éléments-là, parce que en effet, les gens ont pu s'en inquiéter, demain on s'inquiétera, ces phénomènes là on va les rencontrer. Je ne parle pas de changement climatique mais on peut vivre effectivement des situations comme celles-ci qui n'ont rien d'inédites. Ce qui est important c'est de pouvoir rassurer, aider éventuellement les voisins, pour ceux qui sont concernés. »

 Date des prochains conseils municipaux : 23 mars 2021

Le conseil municipal est clos à 22h00.